

Protection de l'enfance : quand le département veut peser sur la loi...



C'est sans doute la première fois que le conseil départemental fait directement une proposition écrite à un ministère sur un projet de loi. Et sur un domaine crucial pour notre territoire : la protection de l'enfance, et surtout, celle des mineurs isolés.

Page 2

Politique

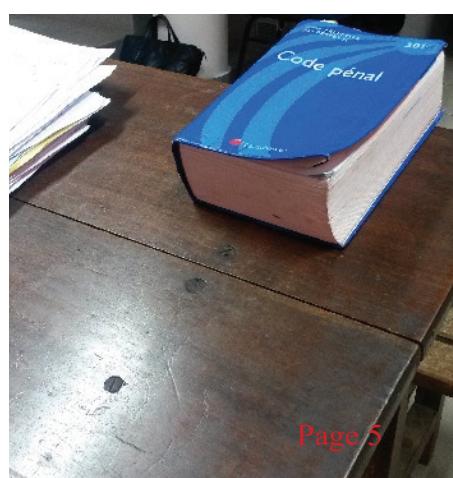
«Dembéni va découvrir ce qu'est le travail d'une vraie opposition municipale»



Page 3

Justice

Marché paysagé de la CCI: de la prison avec sursis pour les principaux protagonistes



Page 5



Votre portail captif par

 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Social

Protection de l'enfance : quand le département veut peser sur la loi...



Acteurs sociaux du forum petite enfance à Mtsamboro en octobre dernier

C'est sans doute la première fois que le conseil départemental fait directement une proposition écrite à un ministère sur un projet de loi. Et sur un domaine crucial pour notre territoire : la protection de l'enfance, et surtout, celle des mineurs isolés.

Cette proposition de loi vise à renforcer un texte du 2007 réformant la protection de l'enfance. Elle touche autant les Protections Maternelles Infantiles (PMI) où sera désigné un médecin référent, que la formation continue des professionnels de l'enfance ou l'ajout dans les missions de l'ASE de veiller à la stabilité du parcours de l'enfant.

Elle avait été adoptée en 1ère lecture par l'Assemblée nationale en mai dernier et en 2ème lecture par le Sénat ce 13 octobre 2015. Avant

de repasser à l'Assemblée nationale le 19 novembre prochain, le département de Mayotte a donc souhaité y apporter sa patte et en vue de déposer quelques amendements.

Et a adressé ce 2 novembre au ministère des affaires sociales deux propositions phares : la création à Mayotte d'une Instance territoriale dédiée à la prise en charge globale des mineurs isolés étrangers et la mise en place d'une Plateforme territoriale de coordination de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers.

Dans un but bien précis, celui d'intégrer l'Etat dans le financement des dispositifs de prise en charge comme c'est le cas en métropole. Si la compétence de la protection des mineurs « privés »

temporairement de la protection de leur famille » relève du département, le dispositif national met en effet en place un financement public.

L'Etat prend en charge la première phase de mise à l'abri de l'enfant et d'évaluation, d'une durée de cinq jours, sur la base d'un forfait journalier de 250 euros, soit 1.000 euros par enfant. Un dispositif qui ne s'applique pas Outre-mer.

Ce sont donc les associations nationales comme la Fondation Apprentis d'Auteuil ou la Croix rouge qui offrent des structures d'accueil pour mineurs isolés à Mayotte. En nombre très insuffisant.

Entre 400.000 et un million d'euros

En proposant la mise en place d'une Instance territoriale présidée par le préfet pour le financement de la prise en charge des mineurs isolés étrangers, le conseil départemental englobe toute la chaîne d'acteurs : la mise à l'abri, l'évaluation et l'orientation, la prévention de l'isolement, le rapprochement familial et la recherche d'un représentant légal.

Un dispositif qui pourrait être financé par le biais d'une plateforme de coordination de ces acteurs, qui se révèle d'ailleurs être la première préconisation du rapport du défenseur des droits établi en 2013 sur la question de mineurs isolés étrangers à Mayotte.

Le financement pourrait être calqué sur la méthode métropolitaine en prenant appui sur les constatations de la Mission Mineurs Isolés Etrangers de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, qui estime donc à 1.000 euros le coût de chaque évaluation. La dernière étude de l'INSEE, mais qui se base sur le recensement

déjà ancien de 2012, fait état d'un nombre de mineurs isolés oscillant entre 380 et 913 à Mayotte, selon les degrés d'isolement. L'effort de l'Etat se chiffrerait donc entre 400.000 et un million d'euros.

Un moindre coût si l'on considère qu'en appliquant réellement le dispositif national de mise à l'abri, de la circulaire du 31 mai 2013, l'ardoise pourrait être bien plus élevée. Il prévoit en effet l'orientation éventuelle vers un autre département. Selon une répartition des mineurs isolés en proportions des jeunes de moins de 19 ans dans le département donné. Et selon ces standards métro, Mayotte ne devrait pas accueillir plus de 60 mineurs isolés. Les autres devant être transférés dans les départements voisins.

Inenvisageable pour les enfants de notre territoire, qui disposent de repères culturels propres à l'archipel et d'une famille élargie dans la région. « L'éloignement sur un autre département contreviendrait au principe même de leur protection », souligne le conseil départemental, qui remarque d'autre part que l'éloignement géographique de l'île rendrait cette opération très onéreuse.

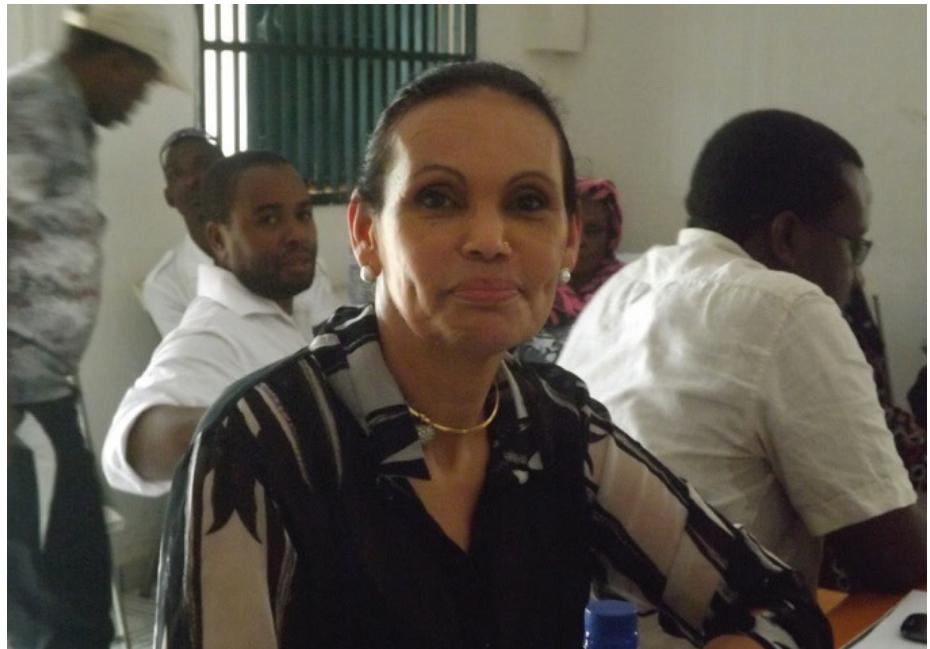
Le conseil départemental lance donc l'idée d'une solution médiane, une sorte de base de discussion avec l'Etat, qui serait l'évaluation d'un forfait équivalent à cette charge de transfert vers un autre département additionné des 1.000 euros par enfant du dispositif de mise à l'abri.

Une proposition qui a le mérite de souligner que le département prend la mesure de la charge qui lui incombe, et qu'il anticipe désormais sur les projets de loi.

Anne Perzo-Lafond

Politique

«Dembéni va découvrir ce qu'est le travail d'une vraie opposition municipale»



Sarah Mouhoussoune promet une opposition bien présente et constructive

Une opposition structurée, présente et qui ne manquera jamais de rappeler les actions menées durant ses 7 années aux affaires. A Dembéni, les battus aux municipales partielles ne veulent pas se faire déposséder de leur bilan pour mieux penser, peut-être, au futur.

Ils sont huit élus d'opposition dans la nouvelle majorité municipale de Dembéni. Autour de l'ancien maire Soihibou Hamada, des anciens adjoints, l'ancienne conseillère générale Sarah Mouhoussoune et des nouveaux visages issus d'une génération mahoraise active. Réunis à Tsararano, dans l'ancienne permanence électorale de leur liste battue le 18 octobre aux municipales partielles, ils avaient invité leurs partisans et la presse pour faire entendre leur

message.

La politique de la chaise vide, ce n'est pas pour eux. Ils affirment qu'ils ne boudront aucune commission ou aucun conseil municipal et promettent d'être «constructifs». «On ne va pas s'opposer pour s'opposer. C'est la première fois, à Dembéni, que l'opposition va mettre en avant ses compétences et ses domaines d'expertise au service de la commune», indique Sarah Mouhoussoune... Une manière de tacler «ceux qui critiquent aujourd'hui mais qui étaient absents hier».

Un mandat + un an et demi

Et même si les urnes ont donné 85 voix d'avance à Jouwaou Amboudi Hamada (MJU-LR), ils sont fiers de leur bilan et ne compte pas s'en faire déposséder. Il faut dire

que la situation politique est particulière. Réélue en mars 2014, l'équipe sortante a eu six ans auxquels s'ajoutent un an et demi (avant l'invalidation du scrutin) pour monter des projets, boucler des plans de financement et mener à terme des chantiers... dont certains vont être inaugurés par la nouvelle majorité.

La liste que dresse Soihibou Hamada est longue : conception et réalisation de 2 salles de classe et d'un réfectoire à l'école d'Hajangua (600.000€), rénovation de la MJC d'Hajangua avec un nouveau mobilier (200.000€), projet d'éclairage du terrain de foot d'Iloni (170.000€), école élémentaire T6 de Tsararano (1,5M€), achat de mobilier scolaire (82.000€), bouclage du dossier de la médiathèque Haute qualité environnementale à Tsararano en lieu et place de la MJC (Subvention de l'Etat de 123.000€)...

Des projets structurants déjà bouclés

«Depuis 2008, ce sont 14 millions d'euros de réalisations qui ont été effectués. Si l'Etat a suivi, c'est qu'il y avait une bonne gestion», souligne Sarah Mouhousoune. «Pour le plan de relance, Dembéri avait obtenu 2,8 millions d'euros pour le rond-point d'Iloni et le lycée de Tsararano», ajoute Soihibou Hamada.

Aux abords du lycée justement, l'ancienne majorité avait aussi provisionné 200.000 euros pour acheter un terrain et réaliser un lotissement et un nouveau groupe scolaire alors que 70% des écoles de la commune sont encore en rotation. Soihibou Hamada évoque aussi le vaste projet d'aménagement de l'entrée de Dembéri, le long de

la rivière, dont le financement est bouclé grâce aux fonds européens (FEADER) pour 484.000€. Il y aurait un parking d'un côté de la route, et des espaces de jeux et des farés du côté où les bouénis ont installé un marché... le temps que le marché couvert soit terminé. Deux entreprises ont encore fait défaut (électricité et serrurerie) et les lots doivent être, à nouveau, réattribués.

«Quand on connaît le temps pour préparer un dossier, il faut absolument que (la nouvelle majorité) travaille dans la continuité sur les choses déjà lancées. Leur mandat ne va durer que trois ans et demi et je ne suis pas sûre qu'ils aient le temps de sortir d'autres projets», relève Sarah Mouhousoune.

« Des finances à l'équilibre »

Quant aux finances de la commune, l'opposition dénonce l'idée qu'elles seraient déficitaires. Document à l'appui, Soihibou Hamada montre les 320.000 euros que la nouvelle majorité aurait trouvés comme marge de manœuvre sur le budget 2015.

Enfin, pour les grands projets structurants à venir, la nouvelle opposition ressort le dossier déjà abouti de quai flottant à Iloni (pour une liaison maritime avec Mamoudzou et Petite terre) et parle de l'intercommunalité avec Mamoudzou dont les budgets -et les emplois- pourront jouer à plein en faveur de Dembéri... Bref, l'opposition est bien là et compte suivre, minutieusement, la nouvelle politique municipale... en attendant, peut-être, 2020.

RR

Justice

Six mois de prison supplémentaires pour le voleur de chaises récidiviste

Un homme a été condamné ce mercredi matin à 6 mois de prison ferme pour deux vols commis à Pamandzi il y a quelques semaines. Le 22 août, il avait dérobé 4 chaises dans la salle à manger d'une famille après avoir escaladé le mur d'enceinte de l'habitation. Pour ce délit, somme toute mineur, le parquet l'avait laissé libre en lui remettant une convocation pour une comparution devant le tribunal. Mais moins de 2 semaines plus tard, il avait remis ça, repartant d'une autre maison de Pamandzi avec une télévision écran plat sous le bras.

Depuis, l'individu a été incarcéré car il avait déjà un casier judiciaire bien rempli. Il avait déjà à son actif 3 condamnations par le tribunal pour enfants entre 2012 et 2013 et surtout 3 autres condamnations depuis qu'il est majeur à de la prison avec sursis pour d'autres vols. Et compte tenu de ces nouveaux faits, les peines de sursis se sont transformées en prison ferme.

Le jeune homme, âgé de 20 ans, est reparti pour Majicavo. Ses deux complices ont, eux, écopé d'un mois de prison avec sursis et de jours-amende.

LE JDM

Justice

Marché paysagé de la CCI: de la prison avec sursis pour les principaux protagonistes



Le délibéré est tombé dans l'affaire de malversations présumées autour d'un marché pour paysager les abords du marché de Mamoudzou passé par la Chambre de commerce (CCI). Les protagonistes écopent de peines de prison avec sursis, d'amendes et de diverses interdictions.

Le tribunal a rendu son verdict dans l'affaire du marché destiné à fleurir les abords du marché de Mamoudzou, jugée le 15 octobre dernier. Ibrahim Maskati, alors trésorier de la CCI, est relaxé pour usage de faux mais condamné pour «favoritisme». Il écope de 8 mois de prison avec sursis, 4.000 euros d'amende et une interdiction d'exercer des fonctions à la CCI pendant 5 ans.

Ansoir Abdou, en tant que vice-président de la CCI ayant une délégation et un mandat d'exécutif public, était poursuivi pour atteinte à la liberté d'accès ou à l'égalité

des candidats dans les marchés publics. Il est condamné à 8 mois de prison avec sursis et interdiction d'exercer des fonctions à la CCI pendant 5 ans.

Abdoul Karim Bamana, DGA, écope lui, de 3.000 euros d'amende avec sursis. Issouf Hamada est condamné à 6 mois de prison avec sursis et une interdiction de marché public pendant 4 ans.

Lors de l'audience du 15 octobre dernier, le procureur Philippe Léonardo avait désigné les principaux coupables dans cette affaire et le tribunal a suivi l'essentiel de ses réquisitions.

Absence d'appel d'offres

Les faits remontent à novembre 2013. Ansoir Abdou, qui vient d'être élu vice-président de la CCIM, envisage de fleurir les abords du marché couvert de Mamoudzou dont la CCI assure la gestion. Trois devis lui sont fournis, de prestataires paysagers, sans

qu'aucun appel d'offres ne soit publié. L'un d'entre eux sera retenu, c'est Issouf Hamada, un ami d'Ibrahim Maskati, alors trésorier de la CCI.

Mais à la suite d'un différend entre les trois hommes forts de la CCI, Ibrahim Maskati, saisit le procureur sur cette affaire de marché public, comme l'article 40 du code de procédure pénale l'y invite.

Des éléments douteux

Une enquête est ouverte qui commence à dévoiler des éléments douteux : les trois devis fournis à Ansoir Abdou sont quasiment identiques dans la formulation, «à la faute d'orthographe près», avait souligné la juge Sylvie Roy. Ils ne portaient en revanche pas le même montant, avec un écart de 40.000 euros. Le tribunal en a semble-t-il conclu qu'ils avaient été écrits le même jour par la même personne.

Au-delà des devis, le tribunal s'était étonné d'un chèque de 19.000 euros soit émis à l'ordre de l'entreprise d'Issouf Hamada, un chiffre qui ne correspondait pas aux données du contrat. Par ailleurs, les enquêteurs s'étaient renseignés sur les prix habituellement pratiqués pour la création d'un parterre fleuri. Ils avaient conclu que la facture aurait dû se monter à environ 17.000 euros, là où la CCI a approuvé un devis à 47.500 euros.

Les 4 hommes ont 10 jours pour faire appel de la décision. Concernant d'éventuels dommages et intérêts, l'audience civile se tiendra le 5 février prochain.

Economie

La Chambre de Commerce et d'Industrie enfin opérationnelle



Les chefs d'entreprises membres de la Commission provisoire

La CCI de Mayotte redresse la tête. En partie grâce à une réduction de 40% de ses charges. Cette institution que le commun des mortels ne connaît pas en dehors de ses coups d'Etat à Mayotte, va faire parler d'elle à en croire les 8 thématiques choisies pour son Plan de stratégie régional. Une avancée liée à la reprise en main par la préfecture.

A la suite de plusieurs démissions ayant affecté la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte (CCIM), la dernière datant de novembre 2014, le préfet Seymour Morsy décide d'agir et de suspendre bureau et assemblée générale. Deux des membres du bureau ont d'ailleurs été condamnés à de la prison avec sursis ce matin même. Le préfet nomme une Commission provisoire, qu'il veut « composée de personnalités fortes », et qu'il préside, avec un

double objectif : Définir le rôle de la Chambre de commerce et d'Industrie dans le développement économique du territoire, et Redresser les comptes de l'institution.

On ne parle pas de tutelle, mais d'accompagnement. Un travail bouclé, qui incitera le président de la CCIM, Ali Hamide, à tirer un coup de chapeau aux services de l'Etat, « j'ai compris à ce sujet ce que voulait dire 'accompagnement renforcé' monsieur le préfet ! »

Du côté des charges, elles ont été plus que rognées, « nous les avons réduites de 40% », expliquait Olivier Novou, en pointant « les charges de personnel, la révision des contrats de prestation comme le gros poste du nettoyage du marché, dont certains n'ont pas été renouvelés. » Du côté des recettes, le conseil

départemental qui doit rétribuer la CCI à hauteur de 12 millions d'euros pour le marché perdu du port de Longoni, « en a déjà payé près de la moitié », rajoute Thierry Galvain, Directeur régional des finances publiques.

Une efficacité de la Commission provisoire qui a incité le préfet à profiter de l'expérience de ses membres, Isabelle Chevreuil, Saïdina Chanfi, Olivier Novou, Jean-Dominin Cauneau etc, pour la prolonger, et élaborer un Plan Stratégique Régional pour la Chambre, « et mettre en face les moyens financiers dont on dispose. »

En découlent 8 thèmes stratégiques, qu'il va falloir décliner dans l'avenir. Le premier porte sur l'évaluation des conséquences humaines, financières et administratives de la perte des contrats du port de plaisance, du marché couvert et de l'aérogare, « on n'a pas voulu rajouter le dossier sensible du port de Longoni ». Sur les trois structures concernées, une position claire est en effet attendue avec une proposition d'un modèle économique stable, « il faut pouvoir attirer les investisseurs avec un prévisionnel à plus d'un an. »

« Ne pas refaire ce qui existe déjà »

Les autres portent sur la création d'un Observatoire économique et d'une agence de développement avec le département, sur la mise en place d'une coopération régionale et internationale « comme nous venons de le faire avec des contacts pris au Mozambique », sur le développement des infrastructures lourdes port et aéroport,

« avec une étude complémentaire sur l'allongement de la piste », dixit Seymour Morsy, ou encore sur l'Aide et l'accompagnement à la création durable d'entreprises.

Le thème sur la Formation professionnelle initiale et continue a déjà été creusé par Isabelle Chevreuil qui le chapeaute : « nous n'allons pas refaire ce qui existe, mais le compléter. Par exemple proposer aux jeunes cuisinier qui sortent du lycée de Kawéni, une formation complémentaire pour exercer en milieu scolaire ». Surtout, début 2016, une cellule d'accueil des Apprentis sera créée, en collaboration avec les UFA (Unité de Formation des apprentis). Enfin, les chefs d'entreprise pourront aussi se former, « pour aider les petites sociétés à se structurer. »

Les deux derniers chapitres portent sur l'Economie pour la gestion des déchets, chapeauté par Olivier Novou, et l'articulation au dispositif Mayotte 2025, qui regroupe malgré tout les thèmes précédents.

La ligne de conduite est de « définir les actions les moins dépendantes et les plus rémunératrices », expliquait Seymour Morsy, plutôt fier de présenter un travail abouti d'un côté, et en plein en programmation de l'autre, « et le tout, en totale discrétion ! »

Quant à savoir quand on sortira de cette tutelle qui ne dit pas son nom, « vers la fin 2016, en novembre certainement », nous lâche-t-on. Ce n'est apparemment pas l'urgence du moment pour le préfet.

Anne Perzo-Lafond

Europe

12 millions d'euros pour la coopération Mayotte-Comores



Rond point des quatre îles à Moroni

Le programme vient d'être adopté. La coopération entre les îles de l'archipel que sont Mayotte et le reste des Comores est une des solutions les plus à même de réduire l'écart de richesses entre nos îles. Et donc de ralentir le flux migratoire.

La Commission européenne vient d'annoncer l'adoption du programme de coopération transfrontalière entre Mayotte et les Comores. Au total, ce programme représente 16 millions d'euros, dont 12 millions issus du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Le programme comporte trois

axes prioritaires auxquels s'ajoute une assistance technique destinée à la mise en œuvre du programme:

- Accroître les échanges commerciaux : Le but est de réduire les obstacles aux échanges dans les filières clés pour l'économie de la zone, notamment l'agro-transformation, l'aquaculture, les TIC, le tourisme et le transport maritime. Le programme soutiendra en particulier le conseil et l'accompagnement des entreprises dans leur démarche d'import-export, l'organisation de circuits de production-transformation-commercialisation et l'amélioration de l'offre de transport maritime et aérien.

- Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes : Il s'agit d'améliorer l'offre de soin dans les deux territoires en développant la mobilité du personnel médical et paramédical, le transfert de savoir-faire ainsi que les secours aux personnes, notamment en mer. Cet axe prioritaire vise également à prévenir la propagation des maladies hydriques et vectorielles en favorisant le transfert de savoir-faire dans le domaine de l'analyse de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets.

- Développer l'accès à l'enseignement en mobilité : Il s'agit de développer la mobilité des lycéens, des étudiants et des enseignants dans des disciplines en lien avec les besoins des économies de la zone, en complémentarité avec le programme européen ERASMUS +, notamment entre le CUFR (Centre Universitaire de Formation et de Recherche) de Mayotte et l'Université des Comores.

Les résultats attendus de ces investissements sont en particulier: le doublement des échanges commerciaux entre Mayotte et les Comores, la création d'une cinquantaine d'entreprises actives sur le marché transfrontalier, l'aide au conseil et l'accompagnement de plus de 300 entreprises, la création d'une dizaine de centres de soins gérés par des ONG aux Comores, la signature d'une dizaine de nouvelles conventions de partenariat entre les établissements de formation et d'éducation de Mayotte avec les Comores.

Identité

Femmes leader : quand la Marseillaise sert leur cause



Les femmes leaders devant la préfecture de Petite-Terre

Les Femmes leader ont interpellé le préfet ce mercredi : elles brandissaient chacune une pancarte dénonçant les conséquences pour les Mahorais de l'immigration massive en provenance de l'Union des Comores.

Les femmes leader se sont installées devant la préfecture de Petite Terre ce mercredi midi. Face aux violences à répétition, elles étaient décidées à interroger l'Etat. « Nous voulions être français pour être libres », brandissent-elles en référence aux « étrangers » en situation irrégulière qui sollicitent les politiques publiques.

Les médecins ont récemment dénoncé leur incapacité à soigner les locaux, ayant à faire face aux urgences des habitants des îles voisines. Les Mahorais sont invités, en tant qu'affiliés sociaux, à se rendre chez les médecins libéraux... faiblement représentés puisqu'ils n'y en a que 17 pour 230.000 habitants.

Les Femmes leader invitent l'Etat à exercer ses missions régaliennes de maîtrise des flux migratoires, qui débordent aussi sur le foncier en occupation illégale, « Nous

voulons un Etat français qui nous protège ».

Elle admettent que faire sa propre justice est un délit mais une pancarte tient lieu d'avertissement, puisqu'on voulait une bonne compréhension de la Marseillaise à Mayotte : « Aux armes citoyens, formez vos bataillons, marchons, marchons, qu'un sang impur... abreuve nos sillons ».

Elles ont été reçues par Florence Ghilbert-Bezard, directrice de cabinet du préfet, qui leur a expliqué que des actions étaient en cours. Nous reviendrons plus en détail sur ce sujet.

A.P-L.

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.